

RUMEGIES BRADERIE

DIMANCHE 2 Juin 2019

1. Les inscriptions pourront être prises:

- par mail contact.harmonie.rumegies@gmail.com ou téléphone au 03.27.27.89.29
- En Mairie de Rumegies : Uniquement les dossiers complets sous enveloppe fermée.

2. Remise des places et dernières inscriptions le **Dimanche 2 juin 2019** de 6h30 à 8h30.

En cas d'absence, les droits d'inscription ne seront en aucune façon remboursés et dès 9h00, toute place non occupée sera attribuée par l'organisateur.

3. Le droit d'inscription est gratuit. **Le prix de l'emplacement est de 2 € le Mètre**

4. Respecter la largeur du passage minimum de 3 mètres pour les services de protection.

5. Toute vente ambulante sera interdite.

6. Il est absolument interdit de planter des piquets dans le tarmacadam des trottoirs et de la chaussée.

7. Toute infraction à cette réglementation pourra entraîner l'exclusion définitive.

L'organisateur pourra requérir la gendarmerie pour expulser l'indiscipliné.

8. Tout participant devra laisser son emplacement propre et sera tenu pour responsable des détériorations causées par son étalage.

9. La Municipalité et le Comité organisateur déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

ATTESTATION - INSCRIPTION BRADERIE

Dimanche 2 juin 2019 Rumegies



Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse : CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par N° immatriculation de mon véhicule.....

Le particulier Déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance et accepter le règlement de la Braderie de Rumegies
- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- sa non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Informations supplémentaires pour les professionnels

Représentant la Société/Association/. (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

dont le siège est au (adresse):

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement par chèques /espèces pour mètres X 2€ soit un montant total de €

Inscription à renvoyer accompagnée du versement au 94 rue du four 59226 Rumegies

